



DÉPARTEMENT
D'EURE-ET-LOIR

ARRONDISSEMENT
DE CHARTRES

CANTON DE LUCÉ

Nombre de membres dont le
Conseil Municipal doit être
composé..... 19
Nombre de Conseillers en
exercices..... 19
Nombre de conseillers qui
assistent à la séance..... 15

Quorum : 10 membres

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille vingt-six, le vendredi 5 juin 2026 à dix-neuf heures, le conseil municipal de la commune d'Amilly, légalement convoqué le 28 mai 2026, s'est réuni en mairie d'Amilly, sous la présidence de Monsieur SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, La séance a été publique.

Étaient présents : M. SIROT-FOREAU Denis-Marc, Maire, Mesdames et Messieurs les Adjoints : CHAIGNEAU Sandrine, DELORME Thierry, HAMELIN Laëtitia, PICAULT David, Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux : VIGNOL Philippe, VOISIN Dominique, MARTINS Carole, ROUSSEAU Christophe, LECLERE Laurent, DA FONSECA Philippe, VAUTARD Jérémie, BOURDELAS Lucie, GÉRÉ Aurélie, PELLETIER Laureen, formant la majorité des membres en exercice.

Était absent(es) excusé(es) : M. JOUSSE Jean-Paul, pouvoir M. PICAULT David, M. ARONDEAU Claude, pouvoir M. VIGNOL Philippe, Mme POLLION Emilie, pouvoir M. DA FONSECA Philippe, Mme BRANKA Aude, pouvoir Mme CHAIGNEAU SANDRINE.

Secrétaire de Séance : Madame CHAIGNEAU SANDRINE.

Le quorum étant atteint, le conseil municipal peut donc valablement délibérer.

DELIBÉRATION N° 35-2026 Désignation des délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026

Monsieur le Maire rappelle au Conseil municipal que, conformément aux dispositions du Code électoral et au décret portant convocation des conseils municipaux pour la désignation des délégués et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026, le Conseil municipal est réuni ce jour afin de procéder à cette élection.

Le bureau électoral est constitué conformément aux dispositions légales en vigueur.

Après dépôt des listes de candidats et vérification de leur recevabilité, il est procédé au scrutin à bulletin secret.

À l'issue des opérations de vote et de dépouillement, les résultats suivants sont constatés :

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 19

Nombre de conseillers présents et représentés : 19

Nombre de votants : 19

Nombre de suffrages exprimés : 19

Nombre de bulletins blancs : 0

Nombre de bulletins nuls : 0



Résultats obtenus par les listes :

Liste « Denis-Marc SIROT-FOREAU » : 19 voix

Après répartition des sièges conformément aux dispositions du Code électoral, sont proclamés élus :

Délégués titulaires :

- M. Denis-Marc SIROT-FOREAU
- Mme Sandrine CHAIGNEAU
- M. Thierry DELORME
- Mme Laëtitia HAMELIN
- M. David PICAULT

Suppléants :

- Mme Dominique VOISIN
- M. Jérémie VAUTARD
- Mme Carole MARTINS

Le procès-verbal détaillé des opérations électorales est annexé à la présente délibération.

Le Conseil municipal prend acte des résultats de l'élection des délégués et suppléants appelés à constituer le collège électoral chargé de procéder à l'élection des sénateurs du 27 septembre 2026.

La Secrétaire de séance,

Sandrine CHAIGNEAU



Acte exécutoire :
Transmis en préfecture le :
Publié sur le site internet www.amilly28.fr le :
Notifié le :



Le Maire,



Denis-Marc SIROT-FOREAU

Le Maire d'Amilly certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte, qui peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa date d'entrée en vigueur :

- d'un recours gracieux à l'attention du Maire, par envoi à la mairie – 30 rue de la mairie – 2300 AMILLY
- d'un recours devant le tribunal administratif d'Orléans (par voie postale au 28 rue de la Bretonnerie- 45000 ORLEANS ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr)

